

TEXTE DES RESOLUTIONS

présentées à l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du SPSTI 81 du Vendredi 12 Juin 2026 à 10h00

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Rapports moral et d'activité:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président et du rapport annuel d'activité 2025 de l'Association, approuve ces rapports et donne quitus au Conseil d'Administration.

Deuxième résolution : Lecture du rapport de gestion 2025, des comptes et bilan de l'exercice 2025, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'année 2025, des comptes clos au 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs de leur gestion.

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, tels qu'ils ont été présentés, le rapport de gestion 2025, les comptes annuels clos au 31 décembre 2025 et donne quitus de la gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 en report à nouveau.

Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées.

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire prennent acte de ces conventions et les approuvent.

Cinquième résolution : Approbation du budget prévisionnel 2026.

Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association approuve le budget prévisionnel 2026.

Sixième résolution : Ratification de la grille tarifaire et du droit d'entrée pour l'année 2026.

Après la présentation de la grille tarifaire et du droit d'entrée de l'année 2026, les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire ratifient la grille tarifaire et le droit d'entrée de l'année 2026.

Septième résolution : Renouvellement des mandats des administrateurs du SPSTI 81

L'Assemblée générale prend acte du renouvellement des mandats des administrateurs, intervenu à la suite des désignations effectuées par les Organisations professionnelles représentatives des employeurs et les Organisations syndicales représentatives des salariés, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur.

Elle constate que l'ensemble des postes à pourvoir au sein des collèges concernés a été pourvu dans le respect des règles de représentation applicables.

En conséquence, l'Assemblée générale en prend acte.

Huitième résolution : Pouvoir donné au Président.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association donne tous les pouvoirs au Président, ou toute personne désignée par lui, en vue de réaliser les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.

Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution : Ratification du transfert du siège social.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, ratifie la décision du Conseil d'Administration en date du 7 mai 2026 relative au transfert du siège social de l'Association, avec effet rétroactif.

Deuxième résolution : Mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale approuve la mise à jour des statuts de l'Association SPSTI 81, telle que proposée par le Conseil d'Administration, concernant notamment la modification du siège social de l'Association.

Troisième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président, ou à toute personne qu'il désignera, à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires consécutives à l'adoption des présentes résolutions.